

Convocation du :
16 juillet 2019

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT
PÉDAGOGIQUE DE CORANCEZ VER-LES-CHARTRES**

Nombre de membres
en exercice : 6

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 22 JUILLET 2019

Nombre de conseillers
présents : 4

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 22 juillet, à 20 heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 16 juillet, se sont réunis à la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Madame Marie-Ange ABADIA.

Nombre de conseillers
votants : 4

Etaient présents :
Madame Marie-Ange ABADIA, présidente ;
Mesdames Chantal VASSARD, Béatrice GUÉDOU, Monsieur Mickaël D'HUIT, membres du comité-syndical.

Assistaient également à la réunion :
Monsieur Bernard SERVIN, maire de la commune de Corancez ;
Monsieur Max VAN DER STICHELE, maire de la commune de Ver-lès-Chartres.

Absentes excusées :
Madame Laury ROGUET,
Madame Marie-France DE AVEIRO.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël D'HUIT

Madame ABADIA précise que la validation des comptes rendus de réunion du comité syndical sera reportée à l'ordre du jour du prochain comité syndical.

Le quorum n'étant pas été atteint lors de la précédente réunion du comité syndical, l'ordre du jour est immédiatement abordé sans condition de quorum.

1. TARIF PERISCOLAIRES RENTREE 2019/2020

Madame ABADIA propose à l'assemblée de réviser les tarifs des services périscolaires applicables à compter de la rentrée 2019-2020.

Madame ABADIA indique qu'il y a lieu d'harmoniser les tarifs entre le SIRP et la commune de Mignières en vue de la future rentrée scolaire dans le cadre de l'organisation du futur SIVOS. La commission scolaire a opté pour l'inscription à l'année avec un forfait de jours à la semaine prédéterminés en début d'année scolaire par les parents et une mensualisation des familles.

Madame ABADIA demande à l'assemblée de se prononcer pour ces nouveaux tarifs des repas et de garderie.

a) Restauration scolaire

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- décide de maintenir les tarifs à l'identique de l'année passée comme suit :
 - Ce forfait à jour fixe est annualisé et mensualisé.
 - Forfait 4 jours/semaine pour les maternels 3.64€/jours et pour les primaires 3.74€/jours
 - Forfait 3 jours/semaine pour les maternels 4.31€/jours et pour les primaires 4.43€/jours
 - Forfait 2 jours/semaine pour les maternels 5.00€/jours et pour les primaires 5.10€/jours
 - Forfait 1 jour/semaine 5.72€
 - Le repas occasionnel est de 6.24€/jours.
 - Le repas adulte est de 4.78€
 - Le panier repas serait de 2€

b) Garderie

Madame ABADIA propose une facturation établie selon la présence effective des enfants

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- décide d'augmenter le tarif de la garderie à 2.20 euros par vacation
- décide d'appliquer un tarif de 2.20 euros par quart d'heure de retard le soir

2. QUESTIONS DIVERSES

Madame ABADIA repousse l'acquisition du four qu'elle est en attente d'informations supplémentaires. Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

La Présidente,

Les membres du syndicat.

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame GUÉDOU Béatrice	
Madame DE AVEIRO Marie-France	Absente	Madame ROGUET Laury	Absente
Monsieur D'HUIT Mickaël		Madame VASSARD Chantal	